



Cette Mallette Rénovation contient une série d'outils pratiques destinés aux architectes qui conduisent des travaux de rénovation énergétique pour le compte de particuliers. Elle vise à faciliter l'intervention de l'architecte en lui fournissant conseils, outils méthodologiques et contrats type, avec le double objectif de simplifier les démarches du particulier et d'inscrire le projet de rénovation énergétique dans une perspective globale d'amélioration de la qualité d'usage et de la valeur patrimoniale du bien.

La Mallette Rénovation a été développée par le Conseil national de l'Ordre des architectes. Elle est ciblée sur le logement individuel et le petit collectif.

CONTENU DE LA MALLETTE

- Informations sur les <u>aides publiques à la rénovation</u>, en particulier <u>le dispositif</u>

 <u>MaPrimerénov'</u>.
- Descriptif de <u>l'audit énergétique</u> <u>MaPrimerénov'</u> en maison individuelle.
- Liste des logiciels référencés par le ministère de la transition écologique pour la réalisation de l'audit MaPrimerénov' de maison individuelle.
- Fiche d'évaluation des **potentialités architecturales et écologiques d'un logement**. Cette fiche est renseignée par l'architecte lors d'une visite sur site pour évaluer les caractéristiques du bien visité avec son client.
 - a. Version Maison individuelle
 - b. Version Copropriété
 - c. Version Territoires ultramarins

- Fiche <u>d'autoévaluation du bien</u>. Cette fiche remplie par le particulier aide l'architecte à mieux comprendre comment le particulier perçoit son bien.
- Contrat pour la réalisation d'une mission d'audit énergétique MaPrimeRénov'. Télécharger le contrat type proposé par l'Ordre.
- Contrat-type « Rénovation globale »
 - a) Contrat d'études préalables à travaux de rénovation. Dans ce contrat, la mission de l'architecte consiste à faire un diagnostic de l'existant et des préconisations de travaux de rénovation et/ou d'amélioration de la performance énergétique. Elle fait l'objet de la remise d'un rapport de synthèse au client en fin de mission. Des missions optionnelles sont également prévues, telles que la mission d'assistance pour la demande d'autorisation d'urbanisme ou la réalisation d'un audit énergétique éligible au financement MaPrimeRénov'. (Télécharger en version modèle non modifiable avec le logo de l'Ordre (.pdf) ou en version outil modifiable mais sans logo (.docx);
 - b) Contrat de marché global pour des travaux de rénovation Ce contrat combine une offre intégrée de prestations de maîtrise d'œuvre et une offre de travaux. Il est particulièrement adapté aux projets de rénovationants, sans intervention lourde. Ici, les entreprises ne sont pas mises en concurrence entre elles par l'architecte comme le prévoit un contrat de maîtrise d'œuvre classique. L'architecte se charge du suivi et de la coordination de la réalisation des travaux : il vérifie leur avancement et s'assure que les demandes de paiements de ses cotraitants sont cohérentes. (Télécharger le contrat). Nb. Ce contrat global de rénovation est interdit dans le cas où l'architecte remplit la mission d'Accompagnateur Rénov.
 - c) Convention de cotraitance entre architecte et artisans et/ou entreprises. Ce contrat vient en complément du contrat « Rénovation globale ». (Télécharger en version modèle non modifiable avec le logo de l'Ordre (.pdf) ou en version outil modifiable mais sans logo (.docx).
- Contrat d'architecte pour travaux sur existant. Ce contrat est adapté aux projets de rénovation nécessitant une intervention lourde (reprise en sous-œuvre, réfection de la charpente, etc.), avec éventuellement une extension et/ou surélévation.
- **Rubrique dédiée à la rénovation** sur le site <u>www.architectes.org</u> (<u>Formations</u>, <u>Logiciel Oscar de simulation thermique</u>, <u>Documents ressources</u>, Pathologies du bâtiment, matériaux écologiques, ventilation, bonnes pratiques par régions et zones géographiques, labels/référentiels, etc.).
- Plateforme transition écologique. Cette plateforme portée par l'Ordre des architectes est un centre de ressources et d'innovations consacré à la transition écologique. Elle a pour objectif d'informer, de partager les connaissances et de promouvoir les solutions en lien avec l'architecture et le cadre de vie.